



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 6 décembre 2022 à 10 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive, Audrey Bureau, Mathee Warnett, Daniel Feeny, attachés politiques, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Stéphan Amyot, directeur, Biens immobiliers, Carl Beauchemin, directeur par intérim, Urbanisme et développement durable, Jean Boileau, directeur, Communications, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Émilie Chasles, directrice territoriale, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Louis Charles Désy, directeur par intérim, Infrastructures et projets, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Mario St-Pierre, directeur, Finances et Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés

CAUP20221206-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE - SÉANCE DU BUDGET 2023 (17 H)

Monsieur le président prend la parole afin de souligner la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Par la suite, il présente le déroulement de la journée pour les deux séances du conseil qui auront lieu aujourd'hui.

Discussions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal pour l'adoption du budget 2023 du 6 décembre 2022 à 17 h (CM1).

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Steve Moran revient sur les discussions de l'étude du budget 2023 et l'abandon du projet de la rue Morin. Dans le cadre de ce dossier, une lettre a été acheminée à madame la mairesse afin d'obtenir un historique justifiant la prise de décision d'abandonner ce projet. Il est conscient que ce n'est pas possible pour le Cabinet de la mairesse ainsi que l'administration de donner les réponses demandées actuellement. Il souhaite savoir à quel moment il peut s'attendre à obtenir les informations nécessaires quant à sa demande.

Monsieur Simon Rousseau indique qu'une rencontre devra avoir lieu en janvier avec madame Catherine Marchand et qu'un topo du dossier sera présenté. Ce résumé sera transmis à l'ensemble du conseil par la suite.

19.3 Projet numéro 131696 --> CES - Adoption du Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures de la Ville de Gatineau pour les années 2023, 2024 et 2025

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc intervient concernant l'adoption du Plan d'investissement – Volet maintien des infrastructures relativement aux travaux devant avoir lieu sur certains tronçons de la rue Georges. Il mentionne qu'il a été convenu d'un plan de match raisonnable dans les circonstances avec les services des infrastructures. Une intervention palliative sera mise en œuvre dès l'été 2023. Il mentionne être confus quant au fait qu'une intervention palliative soit prévue au PIVM en 2024, mais sera réalisée en 2023. Il souhaite être rassuré quant au fait qu'il n'y a pas de mention spécifique dans les documents présentés dans le cadre du budget 2023 quant à cette intervention. Il souhaite une trace écrite de cette demande étant donné qu'il est impossible de modifier le document en vue de la séance du conseil municipal de ce soir.

Monsieur Louis Charles Désy répond que dans la planification originale, les interventions concernant la rue Georges étaient prévues ultérieurement. Il mentionne que le tronçon sud de la rue Georges, situé entre la route 148 et l'autoroute 50, était prévu à la planification de 2023 du Service des travaux publics. Toutefois, ce sera le Service des infrastructures et projets qui assurera la réalisation de ces travaux palliatifs. Quant à la partie nord, cette dernière était prévue au PIVM 2025. Il sera possible de devancer le financement en 2024 afin de débiter l'intervention plus rapidement afin qu'elle puisse être terminée en 2025.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc ajoute que selon sa compréhension, le document du PIVM est un contrat entre le conseil municipal et l'administration concernant les crédits budgétaires. Toutefois, il considère que le document ne reflète pas les discussions actuelles.

Monsieur Désy est d'avis que ce sont des enveloppes qui sont attribuées dans le cadre du PIVM et qui permettent d'identifier les travaux à effectuer. Il y a une certaine flexibilité accordée à l'administration afin de modifier les enveloppes prévues pour la réalisation de travaux mineurs étant donné que les enveloppes sont disponibles et existantes. Malheureusement, il est un peu tard pour apporter des modifications au document déposé pour la séance du conseil municipal.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne réitère que le compte-rendu du caucus préparatoire reflètera la demande de monsieur Leclerc et que le conseil municipal s'engage à procéder avec les travaux de réfection de la rue Georges.

Madame la conseillère Olive Kamanyana indique que lors des prochaines études budgétaires, il faut s'assurer d'expliquer en quoi consistent les divers projets. Comme élue, elle doit avoir la capacité d'expliquer les projets aux citoyens de son district. De plus, elle fait part de certains commentaires concernant la diffusion des travaux du conseil et de l'importance d'avoir accès aux données de diffusion.

En réponse à l'intervention de monsieur le conseiller Steve Moran, monsieur Simon Rousseau avise que pour l'enjeu concernant le projet de la rue Morin, la leçon est apprise quant à ce dossier. L'administration s'assurera de mieux mesurer l'impact et les informations transmises sur les projets concernés par le PIVM. La Direction générale soumettra les informations relatives au dossier de la rue Morin prochainement.

Monsieur Yess Gacem mentionne que lors de la semaine budgétaire, les données concernant le nombre de personnes qui se connectaient à la webdiffusion ont été transmises aux membres du conseil tous les jours. Dorénavant, le même type d'information sera transmis aux élus après toutes les séances du conseil municipal.

Monsieur Moran se questionne sur l'envoi du feuillet informatif concernant le budget 2023. Il demande si ce dernier est toujours acheminé à tous les propriétaires fonciers avec leurs comptes de taxes.

Monsieur Jean Boileau confirme que le feuillet explicatif est bel et bien acheminé avec le compte de taxes.

En complément, madame la mairesse France Bélisle ajoute que l'information détaillée concernant le budget 2023 se retrouve sur le site Web de la Ville de Gatineau. Elle profite de l'occasion pour mentionner que c'est le dernier conseil de monsieur Boileau et le remercie pour son dévouement à titre de directeur des Communications de la Ville.

En terminant, elle souligne que l'étude du budget 2023 était un bel exercice effectué en équipe et qui fut enrichissant et respectueux. Tous les membres du conseil ont fait preuve de flexibilité et, de ce fait, profitent de l'occasion pour souligner le travail de l'ensemble des collègues.

Madame la conseillère Caroline Murray souhaiterait qu'une mention particulière soit ajoutée dans le document explicatif à l'effet que le conseil municipal a les mains liées suivant les décisions du gouvernement provincial qui ont un impact important sur le budget municipal. Elle ajoute qu'en prévision des discussions budgétaires de l'année prochaine, il serait pertinent de discuter du contenu qui se trouvera dans le dépliant acheminé aux citoyens.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne qu'il aimerait supporter la mairesse dans ses discussions avec le gouvernement du Québec afin de lancer un message clair comme conseil municipal.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que l'UMQ permet de donner aux municipalités une voix collective dans le cadre des négociations actuelles avec le gouvernement provincial.

Madame la mairesse ajoute que le caucus des grandes villes du Québec de l'UMQ permet de rassembler tous les maires du Québec et de voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas avec les demandes du gouvernement provincial afin de faire front commun dans le cadre des négociations du Pacte fiscal. Elle mentionne qu'il faut faire valoir les spécificités de la Ville comme ville voisine d'Ottawa, notamment en matière de logement. Advenant qu'il y ait nécessité d'obtenir une résolution des membres du conseil municipal, elle fera appel à ses collègues en temps et lieu.

Madame Murray réitère l'importance de l'UMQ et mentionne qu'elle est membre de la Commission des jeunes élus et que lors de leur rencontre d'hier il a été question de l'importance du gouvernement provincial du Québec dans les décisions concernant les villes du Québec et le Pacte fiscal.

En terminant, monsieur Champagne termine en indiquant que la fiscalité municipale actuelle ne fonctionne plus. Le régime de taxes foncières est trop important puisque 86 % du budget de la Ville est composé de ces revenus. Il est nécessaire de revoir la fiscalité afin de s'assurer que les bottines suivent les babines, la Ville étant trop dépendante de la taxe foncière.

Fin du caucus préparatoire budget à 10 h 58.

CAUP20221206-P2

CAUCUS PRÉPARATOIRE - SÉANCE ORDINAIRE (18 H)

Discussions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2022 à 18 h (CM 2)

Une période de questions et de commentaires a lieu.

- 5.1** **Projet numéro 131719** - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 907-1-2022 modifiant le Règlement numéro 907-2022 décrétant un programme d'aide financière pour la mise en valeur du patrimoine bâti du Quartier-du-Musée dans le but de supprimer l'exigence d'un carnet de santé
- 5.2** **Projet numéro 131722** - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 886-2-2022 modifiant le Règlement numéro 886-2021 décrétant un programme d'aide financière pour la mise en valeur du patrimoine bâti dans le but de supprimer l'exigence d'un carnet de santé et d'ajouter les taxes aux dépenses admissibles

Monsieur le conseiller Steve Moran indique qu'il n'y a pas une semaine que l'on ne parle pas des coûts d'entretien pour les maisons patrimoniales. Le projet de règlement numéro 907-1-2022 propose de supprimer l'exigence de production du carnet de santé. Quant au projet de règlement numéro 886-2-2022, il permet d'inclure la taxe de vente du Québec (TVQ) ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS) dans les dépenses admissibles pour les remboursements. À cet effet, il demande pourquoi ces taxes ne pouvaient être remboursées.

Monsieur Carl Beauchemin répond que certains programmes de subvention de la Ville ne les incluaient pas alors que d'autres les incluaient. La proposition permettra d'uniformiser les règlements quant à ce type de remboursement.

Madame la mairesse France Bélisle saisit l'occasion pour souligner l'agilité de la Ville de s'adapter aux besoins des citoyens. Le programme tel que présenté ne répondait pas aux besoins des citoyens alors que l'on souhaite leur donner les outils nécessaires pour protéger le patrimoine.

6.5 Projet numéro 131737 --> CES - Règlement numéro 61-37-2022 modifiant le Règlement de tarification numéro 61-2006 établissant une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau afin de réviser les tarifs établis

Monsieur Moran se questionne sur les taxes spéciales quant au contrôle des moustiques. Comme il n'y a pas de décision finale pour l'instant concernant l'épandage du BTI, il demande s'il sera possible de modifier le règlement ultérieurement. De plus, il demande quel est l'échéancier prévu pour l'analyse de ce dossier.

Monsieur Mario St-Pierre indique que le règlement dans sa forme actuelle suppose qu'il y aura épandage de BTI et qu'une taxe en ce sens sera chargée aux citoyens. Toutefois, advenant une décision différente du conseil, il y aura possibilité de modifier le règlement.

Quant à la question de l'échéancier, madame la mairesse avise que la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques ainsi que l'équipe de Transition écologique sont en attente de la réactualisation des études sur le BTI du gouvernement du Québec. Une fois ces études disponibles, la Ville de Gatineau en prendra acte pour faire une proposition au conseil municipal.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron intervient sur le règlement de tarification relativement à l'augmentation des tarifs des camps de jour. Elle souhaite voter contre cette mesure en raison des arguments présentés lors des discussions sur l'étude du budget 2023.

7.1 Projet numéro 131682 --> CES - Renouvellement du protocole d'entente de gestion 2023-2027 - Corporation du centre culturel de Gatineau (Maison de la culture de Gatineau)

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc comprend que l'intention de ce protocole est de donner une plus grande autonomie financière à la Maison de la culture. Toutefois, il souligne que c'est un beau principe qui ne semble pas se refléter outre mesure dans le protocole. Selon les termes négociés, il n'y aura plus de reddition de compte en comité plénier et les surplus d'opérations seront versés dans des fonds administrés par la Maison de la culture de Gatineau. Ces surplus n'appartiendront plus à la Ville de Gatineau. Il souhaite comprendre de quelle façon ce protocole vise une plus grande autonomie et quelles sont les mesures mises en place à cet effet.

Monsieur Yess Gacem répond que des discussions sur l'utilisation des surplus ont eu lieu et que les services concernés travaillent sur les mécanismes à mettre en place pour l'utilisation des surplus. Quant au protocole d'entente, il permet une formalisation des blocs de financement. La Ville de Gatineau est tributaire de certaines ententes dans lesquels certains paramètres doivent être respectés. À ce stade-ci, il est illusoire de penser que la Maison de la culture de Gatineau serait complètement autonome sans les subventions accordées par la Ville de Gatineau.

En complément, monsieur Leclerc indique que le modèle actuel connaît un grand succès et qu'il semble fait pour générer des surplus. Il aimerait mieux comprendre la perspective à long terme et comment la Ville de Gatineau sera tenue informée de ce qui va être fait avec ces montants. En outre, il demande pourquoi la reddition de compte a été enlevée du protocole d'entente.

Monsieur Gacem ajoute que le protocole d'entente prévoit la définition des quatre blocs afin de réserver des fonds pour les projets structurants de la Maison de la culture. Les montants supplémentaires sont prévus pour des mandats très précis. De plus, il indique qu'il y a toujours la possibilité pour la Maison de la culture de faire une présentation du bilan des projets aux membres du conseil municipal et rappelle que la Direction générale de la Ville de Gatineau détient un siège sur le conseil d'administration de la Maison de la culture.

Monsieur le conseiller Steven Boivin mentionne que la Maison de la culture est un exemple de réussite à la Ville de Gatineau et que ce n'est pas parce que l'on se questionne sur les conditions d'un protocole d'entente que l'on est critique de la Maison de la culture. Il s'interroge sur la raison pour laquelle ce modèle d'affaires fonctionne autant. S'il y a eu des surplus dans les dernières années, c'est parce que l'équipe fait un travail extraordinaire. Le protocole a été négocié à l'interne et le conseil municipal doit se prononcer pour les cinq prochaines années étant donné qu'il n'y a plus de reddition de compte de prévue. Suivant ce commentaire, monsieur Boivin pose les questions suivantes :

- 1) Que sera-t-il fait des surplus qui seront engendrés étant donné l'absence de reddition de compte aux membres du conseil ?
- 2) Dans l'analyse présentée, il est fait mention que l'article 5.1 du protocole qui prévoit que tout engagement contractuel de la Maison de la culture est soumis à l'approbation du comité exécutif selon certaines modalités a freiné le développement de partenariat et de meilleures conditions financières à court et long terme pour la Corporation. Il souhaite savoir quel genre de projets a pu être freiné?
- 3) L'article 13.1 du protocole d'entente enlève l'obligation de présenter les états financiers de la Maison de la culture au conseil municipal. Pour quelle raison cette obligation a été laissée tombée?

Il termine en indiquant qu'il ne s'opposera pas à ce protocole en raison du franc succès de la Maison de la culture. Toutefois, il est d'avis que ce n'est pas la façon la plus optimale de développer des partenariats.

En réponse à la deuxième question, monsieur Gacem n'a pas d'exemple très précis quant aux projets qui auraient pu être freinés en raison de l'article 5.1 du protocole. Il demandera au directeur général de la Maison de la culture de lui transmettre l'information. Quant à l'abolition de l'obligation de reddition de compte au comité plénier, elle a pour but de simplement alléger le processus auprès du conseil municipal.

Madame la conseillère Caroline Murray pose quelques questions sur les surplus et plus spécifiquement sur le fait que les surplus sont gardés par la Maison de la culture. Elle fait part de ses préoccupations à l'effet que la Maison de la culture répond à un type d'artistes et de public. Elle souhaiterait une offre culturelle plus variée et demande pourquoi les surplus ne sont pas distribués aux autres organismes culturels.

Monsieur Gacem indique que le protocole reflète les discussions qui ont eu lieu lors de la présentation du bilan de la Maison de la culture et qu'il y a actuellement une réflexion sur la façon de redistribuer les surplus pour les artistes locaux.

Monsieur Champagne fait part que le protocole d'entente prévoit que 40 % des artistes professionnels doivent provenir de la région ou de la diversité culturelle. Il constate que la culture est importante pour Gatineau et qu'elle est au cœur de l'identité gatinoise. Il demande si l'on souhaite fragiliser notre locomotive culturelle qu'est la Maison de la culture en remettant en question ce protocole. Il faut prendre des décisions afin de faire des réinvestissements qui viennent d'ailleurs que la Maison de la culture. La bonification de l'offre culturelle est à revoir et le modèle actuel doit faire l'objet d'une remise en question.

Monsieur Moran s'inquiète du laisser-aller que pourrait créer l'absence de reddition de compte au conseil municipal. Les élus ne connaissent pas en détail le rôle que joue la Ville de Gatineau vis-à-vis la Maison de la culture.

Madame la mairesse illustre que la contribution de la Ville est de l'ordre de 7-8 % des revenus de la Maison de la culture. Elle est d'accord avec l'importance d'une reddition de compte. Toutefois, elle précise que ce n'est pas parce que cette dernière ne transite pas au conseil municipal qu'il n'y a pas de reddition de compte. Elle met en lumière que la Ville de Gatineau contribue au financement de plusieurs organisations et que si le conseil municipal devait recevoir toutes les redditions de compte, on n'en finirait pas. Elle dit faire confiance aux équipes qui assurent les redditions de compte administratives des organismes.

Monsieur le conseiller Jean Lessard propose d'apporter un amendement afin d'ajouter la reddition de compte dans le protocole.

Monsieur Gacem précise que c'est uniquement la présentation du bilan devant les membres du conseil municipal qui a été retirée et non la reddition de compte en tant que tel. Il ne voit pas d'enjeu à la modification proposée.

Monsieur Leclerc se demande pourquoi le directeur général de la Maison de la culture est un employé de la Ville de Gatineau.

Monsieur Gacem indique que c'est le modèle qui a été créé lorsque la Maison de la culture relevait de l'ex-ville de Gatineau. Le directeur général était une ressource dédiée afin de gérer une corporation municipale et la gouvernance était assurée par la présence d'élus et de fonctionnaires municipaux sur le conseil d'administration. Il y a un avantage d'avoir une corporation municipale indépendante qui peut avoir accès à plusieurs subventions et diversifier ses revenus.

Monsieur Boivin réitère ne pas être contre ce protocole d'entente, mais qu'il croit tout de même important de questionner le fonctionnement dans le but de veiller sur les dépenses publiques. Il est d'avis qu'il faut s'inspirer de ce qui est fait avec la Maison de la culture afin de voir ce qui est possible de faire avec les autres organismes culturels. En terminant, il s'interroge sur la raison pour laquelle la Maison de la culture ne relève pas du Service des arts, de la culture et des lettres.

Monsieur Gacem explique le lien de la Maison de la culture avec la Direction générale en raison de l'importance de l'infrastructure et de son statut. Il indique que les services sont présentement en réflexion quant à l'implication du Service des arts, de la culture et des lettres considérant les synergies importantes qui sont présentes dans le cadre du renouvellement de la Politique culturelle. Ce sont les statuts et règlements de la Maison de la culture qui prévoient qu'un membre de la Direction générale doit siéger sur le conseil d'administration de la Maison de la culture.

Madame la conseillère Olive Kamanyana mentionne apprécier les questionnements qui concernent la gouvernance des organismes. Il est important de se demander quelles étaient les intentions lors de la sélection d'un tel modèle de gouvernance.

Monsieur le conseiller Jean Lessard, appuyé par monsieur le conseiller Steven Boivin, propose de modifier le protocole d'entente afin de modifier l'article 13.1 du protocole d'entente, faisant l'objet de l'item 7.1, de la façon suivante :

« Article 13.1.

Le GESTIONNAIRE assume la responsabilité de déposer un bilan et des états financiers annuels vérifiés avant le 28 février de chaque année **et de les présenter au comité plénier de la Ville**. Ces états financiers doivent être établis conformément aux principes comptables. »

Aucun vote n'est demandé, monsieur le conseiller Daniel Champagne déclare l'amendement adopté.

9.1 Projet numéro 131475 - Nomination de deux membres citoyens au Comité consultatif d'urbanisme

Madame Kamanyana félicite monsieur le conseiller Mario Aubé pour la nomination de deux nouveaux membres, dont l'une des personnes est issue de la diversité culturelle.

Madame Murray demande une révision des processus de nomination des membres citoyens de tous les comités et commissions. Elle désire des paramètres clairs pour la nomination des membres afin d'assurer une équité et une uniformité dans les différents processus de sélection. En terminant, elle souhaite savoir si les recommandations provenaient de l'administration.

À titre de réponse, monsieur Aubé résume que dans le cadre du processus de sélection, 20 candidatures ont été reçues suivant l'affichage. Il ajoute qu'il n'y a pas de pondération associée aux critères de sélection. Le comité de sélection était composé du président du CCU et d'un membre de l'administration. Ensuite, il appartient au conseil municipal d'entériner la recommandation proposée.

Madame la mairesse indique que la nouvelle réorganisation permettra une bonification du personnel pour la prise en charge des comités et commissions sous la direction de M^e Andrée Loyer.

Le caucus préparatoire est suspendu à 11 h 56.

Reprise du caucus préparatoire à 13 h.

14.2 Projet numéro 130620 --> CES - Protocole d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau, la Corporation du centre culturel de Gatineau et le CÉGEP de l'Outaouais

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin fait part de ses préoccupations quant au nombre de places de stationnements disponibles prévues par ce protocole. Il aurait préféré une entente qui privilégie le transport en commun pour les jeunes. Avec le Cégep, il faudrait procéder à une comparaison au niveau des coûts de transport en commun et coût pour stationnement du Cégep, problématique. L'abonnement STO pour les jeunes n'est pas avantageux vs la passe de stationnement.

Madame la conseillère Anik Des Marais souhaite elle aussi l'amélioration de l'offre de services quant aux transports en commun pour le secteur de l'Ouest. Elle propose de rendre les stationnements incitatifs exclusifs aux personnes provenant de l'extérieur de l'Outaouais.

14.3 Projet numéro 131404 --> CES - Attribution des subventions pour les patinoires de proximité 2022-2023

Monsieur le conseiller Steven Boivin remercie les organismes impliqués pour leur dévouement. Il profite de l'occasion pour suggérer de devancer le processus d'attribution de ces subventions afin d'accommoder les organismes étant donné qu'à ce temps-ci de l'année certains coûts ont déjà été engagés par ces derniers.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne propose de devancer en novembre l'approbation de ces fonds par le conseil municipal.

14.5 Projet numéro 131652 --> CES - Bonification à la contribution 2022 aux associations de résidents - 2^e appel de projets - Cadre de soutien au développement des communautés

Madame la mairesse France Bélisle, appuyée par madame la conseillère Olive Kamanyana, souhaite apporter l'amendement en ajoutant le paragraphe suivant à la section « résolu » du projet de résolution prévu à l'item 14.5 :

« Que la tenue des forums de participation citoyenne s'inscrive dans le processus de consultation qui sera mené dans le cadre des travaux du Comité de travail de réactualisation du cadre de référence en participation citoyenne dans une approche de complémentarité. »

Aucun vote n'est demandé, monsieur le conseiller Daniel Champagne déclare le l'amendement adopté.

19.1 Projet numéro 131699 --> CES - Adoption du budget 2023 et du Programme décennal des immobilisations pour les années 2023 à 2032 de la Société de transport de l'Outaouais

19.2 Projet numéro 131702 --> CES - Plan financier à long terme - Indicateurs de la dette

Monsieur Moran a quelques commentaires sur les deux recommandations du Comité d'élaboration du Plan financier à long terme aux items 19.1 et 19.2. Il mentionne que l'ensemble des recommandations concernant le Plan financier à long terme (PFLT) n'ont pas encore été adoptées par le conseil municipal. Les deux recommandations qui sont présentées au conseil semblent donner l'impression que l'on va définir l'enveloppement disponible pour « volet D ». Il n'y a pas eu de discussions globales sur les objets qui peuvent entrer dans ce volet. Il croit qu'il est prématuré d'adopter les cibles proposées avant d'avoir eu les discussions en ce sens. Il rappelle que le PFLT de 2010 a été adopté suivant des consultations publiques, ce qui n'est pas le cas cette fois-ci. Il est d'avis que pour avoir une vision financière adéquate de la Ville, des consultations publiques doivent avoir lieu avant de statuer sur les propositions. Il souhaite savoir quels sont les impacts de reporter les recommandations proposées par le Comité d'élaboration du Plan financier à long terme.

Monsieur Christian Tanguay indique que lors de l'étude budgétaire, les deux recommandations soumises sont celles qui se retrouvent dans la fiche de prise de décision et reflète ce qui a été discuté lors de la semaine budgétaire. Les deux recommandations touchent au service de la dette afin d'établir des indicateurs permettant de savoir si nous sommes en bonne ou mauvaise position financière. Ces indicateurs ne lient pas le conseil municipal.

Madame la mairesse mentionne comprendre l'intervention de monsieur Moran concernant les indicateurs. Elle ajoute que les équipes ont besoin d'un minimum d'information pour avancer dans leurs analyses. Elle indique qu'il y aura un plan d'action qui s'arrimera au PFLT et que ce dernier sera discuté prochainement au conseil municipal.

Monsieur Simon Rousseau comprend le point de vue exposé par Moran. La recommandation présentée permet de donner les bases et les fondations pour les prochaines présentations. Elle permettra d'établir les paramètres pour la gouvernance des projets et l'administration souhaitait avoir cette recommandation afin de faire avancer les projets qui en découlent.

Monsieur Champagne précise que ce n'est pas une décision relativement à la dette en tant que telle, mais sur les indicateurs sur lesquels porteront les analyses.

Monsieur Rousseau ajoute que ces indicateurs sont nécessaires à la stratégie de planification sur la dette. Il souhaite établir les indicateurs et, après, être en mesure de choisir les projets suivant ce qui aura été établi.

Monsieur Moran souhaite avoir des discussions sur ces items et demande de les reporter ultérieurement. Sa demande de report de l'item 19.2 à une séance ultérieure du conseil municipal est appuyée par madame la conseillère Anik Des Marais.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande le vote sur le report de l'item 19.2 et Monsieur le président demande aux membres de voter sur la proposition :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
M ^{me} la mairesse France Bélisle	M. Gilles Chagnon	M ^{me} Olive Kamanyana
M. Steven Boivin	M. Jocelyn Blondin	
M ^{me} Caroline Murray	M. Mike Duggan	
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Denis Girouard	
M ^{me} Anik Des Marais	M. Jean Lessard	
M. Steve Moran	M. Mario Aubé	
M ^{me} Isabelle N. Miron	M. Edmond Leclerc	
M. Louis Sabourin	M. Daniel Champagne	
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent		
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet		

La demande de report est adoptée sur division.

28.2 Projet numéro 131836 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 14-10-2022 modifiant le Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif afin de modifier les dispositions concernant les réunions à huis clos

Monsieur Moran indique que cette modification de la régie interne résulte de l'avis de proposition qu'il a déposé à la séance du conseil tenue le 20 septembre 2022. Il tient à remercier le comité exécutif d'avoir écouté sa demande et il constate que le travail est déjà débuté. Il mentionne que ce qui est proposé est la création d'un comité pour étudier ce qui peut être accompli ou amélioré en termes de transparence. Il demande la publication des sujets qui seront traités à huis clos ainsi que la justification des rencontres à huis clos. Il ajoute qu'il souhaiterait apporter un amendement au projet de règlement lors du prochain conseil afin d'apporter une nuance quant à ce qui doit être rendu public.

Madame la mairesse mentionne que la Ville a bougé vite dans ce dossier étant donné que le comité exécutif avait déjà donné un mandat par rapport à la refonte de la régie interne. Elle se dit satisfaite de régler la question des huis clos et qu'il y a un consensus sur lequel on peut déjà agir avec la proposition d'aujourd'hui.

Monsieur Champagne ajoute que la Ville de Gatineau est l'une des villes les plus transparentes au Québec et qu'il est d'avis que le consultant se rendra compte que la Ville de Gatineau demeure une référence en matière de transparence.

Madame la mairesse France Bélisle, appuyée de monsieur le conseiller Jean Lessard, souhaite ajouter à l'ordre du jour la présente résolution :

« Adhésion de la Ville de Gatineau à l'Engagement de Montréal pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes »

CONSIDÉRANT les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques;

CONSIDÉRANT QUE Gatineau a subi déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante, les inondations de 2017 et 2019, les pluies diluviennes, une tornade et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau est signataire de la déclaration d'urgence climatique par la résolution numéro CM-2018-966;

CONSIDÉRANT QU'en mai 2015, la Ville a déclaré que tous les citoyens de Gatineau ont le droit de vivre dans un environnement sain par la résolution numéro CM-2015-332;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau s'est dotée d'un plan climat par la résolution numéro CM-2021-765;

CONSIDÉRANT QUE les villes sont aux premières loges pour constater la perte de biodiversité mondiale et en subir les conséquences. En tant que gouvernements de proximité, elles sont également bien placées pour agir concrètement et rapidement pour freiner ce déclin;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau entend poursuivre et accélérer les efforts en matière de préservation de la biodiversité et des écosystèmes par l'adoption d'une Charte de la biodiversité et son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau collabore avec l'Université d'Ottawa pour l'élaboration de la Charte de la biodiversité et son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget 2023, le conseil municipal s'est engagé à financer une année de transition pour la Charte de la biodiversité et son plan d'action;

CONSIDÉRANT la tenue de la COP15 à Montréal, du 7 au 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux environnementaux sont au cœur du programme du conseil municipal :

**IL EST PROPOSÉ PAR FRANCE BÉLISLE
ET APPUYÉ PAR JEAN LESSARD**

ET RÉSOLU QUE ce conseil :

- ADHÈRE à l'Engagement de Montréal, pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes;
- MANDATE l'administration municipale afin que les engagements soient étudiés pour l'élaboration de la Charte de la biodiversité et son plan d'action. »

Une période de questions et commentaires a lieu suivant la demande d'ajout de madame la mairesse France Bélisle.

Madame la conseillère Anik Des Marais propose l'adoption à l'unanimité de la résolution lors de la séance du conseil en soirée.

Monsieur le président demande si les élus souhaitent procéder au vote sur l'ajouter de cette résolution à l'ordre du jour de la séance du conseil de ce soir. Il n'y pas d'opposition, aucun vote n'a lieu. La résolution sera ajoutée à l'ordre du jour.

29.1 Projet numéro 131843 - Modification des règles de régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steve Moran au conseil municipal du 20 septembre 2022

Madame la mairesse indique qu'il sera demandé au consultant de situer Gatineau quant à son niveau de transparence afin d'être en mesure de savoir ce que l'on fait de bien et ce qui peut être amélioré en matière de transparence.

Monsieur Leclerc est satisfait que ce problème quant à la transparence des réunions à huis clos soit réglé. Toutefois, il considère que le conseil devrait se pencher sur une autre urgence, soit la participation aux séances de travail du comité exécutif pour les élus non membres. Il aimerait savoir dans combien de temps le comité pourra revenir avec une proposition quant à ce chantier.

Monsieur Champagne indique comprendre l'urgence mentionnée par monsieur Leclerc. Toutefois, c'est un long débat alors que la structure qui a été proposée par monsieur Moran vient exprimer la volonté d'agir rapidement. La régie interne a été adoptée l'année dernière et ce n'est pas une mince tâche de revoir toutes les facettes. Il est certain que le point soulevé par monsieur Leclerc fera l'objet de réflexions par le comité mis en place.

Monsieur Rousseau précise que des demandes de prix auprès de consultants ont été envoyées et qu'il faut s'attendre à environ 5 à 6 mois, et même plus, pour procéder avec l'analyse ainsi que l'étalonnage.

Madame la mairesse ajoute que dans la régie interne, il existe une liste d'éléments qui viennent justifier la tenue d'un huis clos. Ce que l'on souhaite faire, c'est de permettre la justification publique de la tenue d'une réunion à huis clos.

Madame Kamanyana demande s'il y aura une reddition de compte du comité et quel est l'échéancier de présentation des recommandations devant le conseil municipal.

Madame la mairesse indique que ces informations viendront plus tard. M^e Andrée Loyer est présentement en discussions préliminaires avec des consultants potentiels. L'échéancier devra être établi avec le consultant mandaté.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Procès-verbaux des assemblées ordinaires de la Société de transport de l'Outaouais tenues les 25 août, 29 septembre et 27 octobre 2022

Fin du caucus préparatoire public à 14 h 20.